

COMITE SYNDICAL DU 29 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU des DELIBERATIONS

Le 29 avril 2015 à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de METEREN, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 21 avril 2015

Nombre de Communes adhérentes : 95

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 190

PRESENTS : 107 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Fabrice KERKHOVE	délégué titulaire	ARNEKE
M. Marc DENEUCHE	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Luc VERHAEGHE	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Joël BODDAERT	délégué suppléant	BAMBECQUE
M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Stéphane VERCRUYSE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jacques CARON-COTTIN	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean-Claude DELDYCKE	délégué titulaire	BERTHEN
M. Jean-Marie BREYER	délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Anne BERTELOOT	délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Edouard DELASSUS	délégué titulaire	BORRE
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Federik POTISEK	délégué titulaire	CASSEL
Mme Pascaline REUMAUX	déléguée titulaire	DRINCHAM
M. Bernard DENECKER	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Bruno COSSART	délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Bruno FICHEUX	délégué titulaire	ESTAIRE
M. Bernard BAES	délégué titulaire	ESTAIRE
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE
M. Sébastien MONSIMERT	délégué titulaire	FLETRE
Mme Yvette VANDENABEELE	déléguée titulaire	HARDIFORT
M. Bernard NOWAKOWSKI	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Valentin BELLEVAL	délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Olivier DASSONNEVILLE	délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. José NEIRYNCK	délégué titulaire	HERZEELE
M. Stéphane FRANCKE	délégué titulaire	HERZEELE

M. Alain LEBRUN	délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre Jean SALOME	délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Michel DELFORGE	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Gilles NICOLATS	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Henri CARON	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Julien DELASSUS	délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Denis DECALF	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jacques HERMANT	délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Patrick DEROUILLERS	délégué titulaire	MERRIS
M. Patrick DURIEZ	délégué titulaire	MERRIS
M. Claude MARCILKOWSKI	délégué titulaire	MERVILLE
M. Christian BOUREZ	délégué titulaire	METEREN
Mme Elizabeth BOULET	déléguée titulaire	METEREN
M. Jackie ODENT	délégué titulaire	MILLAM
M. Sylvain PETITPREZ	délégué titulaire	NEUF BERQUIN
M. Franck MEURILLON	délégué titulaire	NIEPPE
M. Thierry DEHONDT-BEDAGUE	délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Edgard DUVAL	délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Denis TOURNANT	délégué titulaire	QUAEDYPRE
M. Jacques HUMEZ	délégué titulaire	RENESECURE
M. Pierre BERNARD	délégué suppléant	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kevin NEFFE	délégué titulaire	RUBROUCK
M. Jean-Pierre VARLET	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bruno BERNAERT	délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie Noëlle MACREL	déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Pierre LOGEZ	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE	déléguée titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Patrick WAYMEL	délégué titulaire	SERCUS
M. Jean-Marc POLVECHE	délégué titulaire	STAPLE
M. Sylvain LEFEBVRE	délégué titulaire	STAPLE
M. Claude FRENOIS	délégué suppléant	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	délégué suppléant	STEENWERCK
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	STRAZEELE
M. Bernard BEUN	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Louis BALLOY	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Jean-Luc LAURENT	délégué suppléant	THIENNES
M. Stefan GAGET	délégué titulaire	VIEUX BERQUIN
M. Benoit DUBUS	délégué titulaire	VIEUX BERQUIN
M. Charles GALLIEZ	délégué titulaire	VOLCHERINCHOVE
M. Michel AVEZ	délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Benoit LAURENT	délégué titulaire	WARHEM
M. Jean-Noël PENEZ	délégué titulaire	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. Michel KERFYSER	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Philippe PERRIN	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Daniel MINNE	délégué titulaire	ZERMEZEELE

Mme Nelly STAELEN
M. Christian ROELANDT

déleguée titulaire
délégué titulaire

ZUYTPEENE
ZUYTPEENE

POUVOIRS : 5

Mme Marie-C. LERMYTTE, délégué titulaire de BROUCKERQUE a donné pouvoir à M. Michel DOLLEZ
M. Olivier SPRIET, délégué titulaire de OCHTEZEEKE a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Christian BEVUWE, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT

VOTANTS : 112

Mme Béatrice DESCAMPS, Maire de METEREN et déléguée suppléante de METEREN assistait également à la réunion.

Secrétaire de séance : M Valentin BELLEVAL

ORDRE DU JOUR

- **Administration générale** - Approbation du compte rendu de la réunion du 13 janvier 2015
- **Administration générale** - Projet d'acquisition d'un immeuble visant à accueillir le SIECF
- **Finances publiques** - Compte administratif 2014, compte de gestion 2014 et affectation du résultat
- **Finances publiques** - Décision modificative n° 1
- **Finances publiques** - Apurement des comptes suite à un changement des modalités de participation - *Retirée de l'ordre du jour à la demande du percepteur*
- **Finances publiques** - Etat récapitulatif des reversements TCFE à compter de 2015
- **Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité** - Présentation du projet Smart Grid (réseau intelligent) Rural par ERDF
- **Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité** - Avenants aux conventions Article 8 2013/2014 et 2015/2016
- **Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité** - Suivi des travaux Article 8
- **Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz** - Suivi de la convention avec GrDF pour le raccordement des bâtiments au gaz naturel
- **Compétence télécommunications** - Point d'étape sur le dossier numérique
- **Administration générale** - Etude d'une éventuelle modification statutaire (compétence télécommunications, compétence éclairage public)
- **Administration générale** - Informations sur les décisions
- **Questions diverses**

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Présentation du projet Smart Grid (réseau intelligent) Rural par ERDF

MM Povse, Ledez et Martin d'ERDF présentent le projet Smart rural.

Avec le changement climatique, l'impact sur les réseaux des événements météorologiques devient plus prégnant. En Nord Pas de Calais, la zone Flandre est la plus soumise à ces aléas climatiques de plus en plus fréquents, avec de véritables couloirs d'accélération des vents. On compte ainsi une dizaine de tempêtes en deux ans qui ont particulièrement impacté cette zone. Les réseaux aériens subissent de plein fouet ces agressions climatiques, entraînant régulièrement des incidents sur le réseau.

Pour la qualité au quotidien, ERDF déploie des programmes d'investissement et de maintenance sur la durée afin de répondre aux attentes des clients, conformément au schéma directeur convenu dans le contrat de concession.

Pour intégrer l'impact climatique spécifique, dans le cadre du partenariat étroit entre le SIECF et ERDF, il a été décidé d'une approche innovante sur les Flandres, notamment grâce à l'apport des technologies numériques :

C'est le projet « Smart Rural », qui combine de façon systémique plusieurs niveaux d'interventions dans l'exploitation des réseaux et dans les investissements sur les infrastructures. Il est destiné à terme à bénéficier à la plus grande partie du territoire des Flandres.

L'objectif est triple :

- 1) Diminuer le nombre d'incidents et de pannes
- 2) Limiter l'impact des coupures (nombre de clients impactés et temps de rétablissement)
- 3) Accélérer la localisation des avaries (réparation et/ou pose de groupes électrogènes)

Sur la base d'un diagnostic spécifique tenant compte des caractéristiques de la zone (incidentologie des départs HTA, configuration patrimoniale, bouclage,...) les départs parmi les plus sensibles sont ainsi sélectionnés et étudiés dans leur globalité afin d'engager des actions à plus fort effet levier sur la qualité de fourniture.

La modernisation des infrastructures HTA au service de la qualité de fourniture s'appuie alors sur un plan d'action pluriel :

- Fiabilisation du réseau (opérations de maintenance lourde,...) et renouvellement du réseau grâce à des investissements ciblés ;
- Intégration de nouvelles technologies à titre expérimental pour un diagnostic prédictif des incidents potentiels ;
- Restructuration du réseau (dédoublage, bouclage,...) afin d'améliorer la conduite numérique des infrastructures de distribution publique d'électricité ;
- Densification de la numérisation de ces départs (Organes de manœuvre Télécommandés) et ajout éventuel de capteurs intelligents améliorant la conduite du réseau ;
- Maintenance spécifique par départ (Indicateurs Lumineux de Défaut,...).

Ces différents leviers, ont pour ambition d'agir comme un accélérateur dans l'atteinte d'une meilleure qualité de fourniture sur ce territoire, en accord avec le schéma directeur de la concession.

Un exemple est donné sur le travail réalisé sur le départ « 7 PLANETES » en mars-avril 2015.

Délibération n° 5 - Administration générale - Projet d'acquisition d'un immeuble visant à accueillir le SIECF

Exposé et proposition :

Actuellement, le SIECF loue des locaux au Centre directionnel d'Hazebrouck.

L'opportunité qui se présente par le biais des locaux situés au 30 rue Warein (cadastrés DT 241) à Hazebrouck est d'acquérir un bâtiment destiné à accueillir le SIECF (accueil, permanences, bureaux des personnels et des élus, réunions de travail et réunions de bureau, ...)

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner un accord de principe pour l'acquisition de l'immeuble situé 30 rue Warein à Hazebrouck (cadastré DT 241),
- de donner délégation au Bureau du SIECF, en vertu de l'Article L 5211-10 du CGCT, pour régler les modalités d'acquisition foncière du bien y compris, en cas de besoin, la sollicitation de la CCFI et de la ville d'Hazebrouck pour l'exercice du droit de

préemption urbain sur le bâtiment susmentionné. Cette délégation est donnée dans le respect de l'avis des Domaines sollicité le 3 avril 2015,

- de noter que les crédits nécessaires à la présente acquisition sont inscrits au budget 2015 compte 21318.

Adoption :

Par 95 voix pour, 16 abstentions et 1 contre, la proposition est adoptée.

Délibération n° 6 - Finances publiques - Compte administratif 2014,

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics
Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	1 996 924,71 €
Recettes de fonctionnement	2 587 802,12 €
Excédent de fonctionnement	590 877,41 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	699 635,73 €
Résultat à affecter	1 290 513,14 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	1 027 767,56 €
Recettes d'investissement	2 078 845,19 €
Excédent d'investissement	1 051 077,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-458 257,08 €
Résultat d'investissement cumulé	592 820,55 €
Restes à réaliser au 31/12/2014	
Dépenses	1 160 127,20 €
Recettes	163 309,05 €
Solde	-996 818,15 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-403 997,60 €

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2014,
- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Adoption :

M Michel Decool, Président du SIECF ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 - Finances publiques - Compte de gestion 2014

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics
Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2014,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 - Finances publiques - Affectation du résultat

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics
Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2014 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 996 924,71 €
Recettes de fonctionnement	2 587 802,12 €
Excédent de fonctionnement	590 877,41 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	699 635,73 €
Résultat à affecter	1 290 513,14 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	1 027 767,56 €
Recettes d'investissement	2 078 845,19 €
Excédent d'investissement	1 051 077,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-458 257,08 €
Résultat d'investissement cumulé	592 820,55 €

Restes à réaliser au 31/12/2014

Dépenses	1 160 127,20 €
Recettes	163 309,05 €
Solde	-996 818,15 €

Besoin de financement de la section d'investissement -403 997,60 €

Affectation du résultat 2014

Article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	403 997,60 €
Ligne 002 (crédit) - résultat de fonctionnement reporté	886 515,54 €
Ligne 001 (crédit) - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	592 820,55 €

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 - Finances publiques - Décision modificative n° 1

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics
Depuis le vote du budget primitif, il est nécessaire de procéder à divers ajustements de crédits.

Le Comité Syndical est invité à approuver les modifications de crédits présentées dans le cadre de la présente décision modificative n° 1/2015, telle qu'annexée à la présente délibération.

Adoption

Par 110 voix pour et 2 abstentions, la proposition est adoptée.

Délibération n° 10 - Finances publiques - Etat récapitulatif des reversements TCFE à compter de 2015

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics
Suite à la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 23 septembre 2014,
Il est proposé à l'Assemblée le tableau récapitulatif pour les reversements de la TCFE à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Avenants aux conventions Article 8 2013/2014 et 2015/2016

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le SIECF et ERDF ont signé deux conventions pour les programmes Article 8 2013/2014 et 2015/2016. Dans ces conventions, il était prévu un règlement HT des sommes dues par le SIECF à ERDF.

Or les services du Trésor étudient la faisabilité juridique d'un règlement devant s'effectuer TTC et ERDF devant rembourser la TVA dès paiement.

Aussi il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer, le cas échéant, après avis des services du Trésor, des avenants avec ERDF pour cette question de paiement TTC.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Suivi des travaux Article 8

Exposé et proposition

Pour l'année 2015, dans le cadre de la rédaction de l'article 8 de la Concession avec ERDF et de la convention, les travaux d'effacement et d'enfouissement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage ERDF.

Pour le financement du programme 2015, le SIECF s'appuie sur :

- ERDF : participation de 200 000 € (pour un montant de travaux de 500 000 €) majorée de 20 000 € (si la longueur de dépose des fils nus est supérieur à 50 % de la longueur totale des réseaux concernés)
- Communes demandeuses : participation de 20 à 30 % du montant HT des travaux sur le réseau électrique basse tension
 - 20% si le chantier comporte de la dépose de fils nus et/ou si le chantier se situe en périmètre classé (Monument historique inscrit ou classé, ZPPAUP,...)
 - 30% dans les autres cas

Par délibération en date du 17 novembre 2014, le Comité syndical a validé le programme prévisionnel de travaux.

Le Comité est invité à adopter le programme suivant pour 2015 (selon le tableau ci-joint).

Le Comité syndical est invité à valider le programme tel qu'exposé dans la présente délibération et dans le tableau en annexe.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz - Suivi de la convention avec GrDF pour le raccordement des bâtiments au gaz naturel

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de la transition énergétique, GrDF et le SIECF ont conventionné une démarche de promotion du gaz naturel et de solutions de chauffage performantes.

Son objectif vise à faciliter l'accès des installations thermiques existantes au gaz naturel. Une aide de 600€ maximum est apportée, la conversion à cette source d'énergie et les coûts de raccordement sont pris en charge par GrDF.

Dans ce contexte, plusieurs communes sont susceptibles d'être concernées par cette aide, notamment au travers de projets de rénovation thermique des bâtiments :

	Communes	Bâtiments concernés	Etat d'avancement
1	Steenwerck	Ecole de musique	Prise en charge GrDF
2	Neuf-Berquin	Mairie, écoles	Proposition / en projet
3	Haverskerque	Eglise	Proposition / en projet
4	Flêtre	Salle de sport	Proposition / en projet

5	Pitgam	Vestiaires	Proposition / en projet
5	Strazeele	Salle de sport, école	Prédisposition recensée
6	Boeschepe	Salle de sport	Prédisposition recensée

Compétence télécommunications - Point d'étape sur le dossier numérique

L'ensemble des 4 membres de l'Entente (SIECF, CCHF, CCFI et CCFL) a désormais délibéré pour la création de l'Entente. La signature de la convention aura lieu dans les prochaines semaines.

Concernant les 4 communes du Pas de Calais (CCFL), la Commune de Fleurbaix a manifesté son intention d'adhérer. Les autres communes n'ont pas encore pris position.

Administration générale - Etude d'une éventuelle modification statutaire (compétence télécommunications, compétence éclairage public)

Rapport de MM DECOOL et HERMANT

- Compétence Télécommunications :

La compétence figure déjà dans les statuts du SIECF toutefois elle est optionnelle et n'est actuellement pas exercée. L'objectif de la révision statutaire est de permettre l'adhésion des 4 communes du Pas de Calais (CCFL) sans pour autant les obliger à adhérer à la compétence distribution publique d'électricité.

- Compétence éclairage public :

La CC de l'Houtland exerçait une compétence éclairage public. Cette compétence a donc été transférée à la CCFI suite à la fusion des EPCI. La CCFI ne souhaite pas conserver cette compétence. Il donc proposé que cette compétence soit reprise par le SIECF.

L'objectif est d'inscrire la compétence dans les statuts en parallèle de la révision statutaire pour le numérique. Il s'agirait d'une compétence optionnelle, les communes y adhéreraient uniquement si elles le souhaitent pour l'investissement ou pour l'investissement et le fonctionnement (article L1321-9 du CGCT). En outre, il est précisé que les communes ne pourront adhérer que lorsque leurs contrats en cours seront terminés.

Délibération n° 13 - Administration générale - Informations sur les décisions

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Numéro de décision	Nature	Objet
Bureau du 9 mars 2015	Maitrise de la demande en énergie	Attribution des aides dans le cadre de l'appel à projet MDE 2015 - phase 1
Bureau du 9 mars 2015	Marchés Publics	Achat d'énergie
Bureau du 9 mars 2015	Ressources humaines	Convention avec le CDG 59 Adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail
Bureau du 9 mars 2015	Ressources humaines	Création d'un poste d'attaché territorial (remplacement en prévision du départ en retraite de M JJ Degiovanni)

* Questions diverses

La séance est levée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Valentin BELLEVAL,

Le Président du SIECF,

Michel DECOOL,

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication